

Densification des constructions

Nouvelle loi sur l'aménagement du territoire LAT



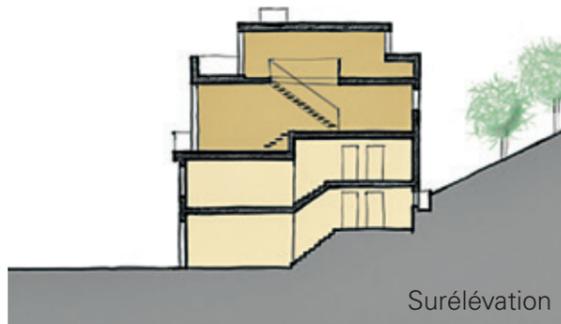
Construction d'un étage au Centre Patronal, Paudex – URETEK a augmenté la portance du sol sous les fondations

La loi amendée sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur au 01.05.2014 prévoit de manière détaillée - qu'il faut créer des espaces urbanisés compacts

- que les espaces verts et terres cultivées ne doivent plus être sacrifiés de manière incontrôlée et sans limites pour des bâtiments, l'industrie, des espaces de stationnement etc.

- le développement des zones bâties doit se recentrer en tenant compte d'une qualité d'habitat adéquate

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire prévoit la prise de mesures visant à une meilleure utilisation des surfaces inutilisées ou insuffisamment utilisées dans les zones de construction et des possibilités de densification des zones bâties. Les zones résidentielles et de travail devront désormais être planifiées à des endroits accessibles par les transports publics.



Selon des estimations, la Suisse devrait compter une population de 9 à 10 millions d'habitants à l'orée 2030. Les experts ont calculé qu'une densification des constructions sous forme de création d'1 ou 2 étages sur les bâtiments existants permettrait d'absorber les besoins pour env. 1/5 de la croissance démographique; par ailleurs, cette solution constituerait une réponse au mitage du paysage. Les architectes sont appelés à travailler en tant qu'urbanistes, afin de permettre une urbanisation de qualité supérieure et plus dense dans la structure résidentielle existante des villes et villages.

Lors de l'application des nouvelles prescriptions légales, l'esthétique des bâtiments et les plans d'appartements ne sont plus les seules préoccupations en matière de défis architectoniques. Une attention particulière est en effet désormais accordée au terrain qui doit disposer de la portance et de la stabilité requises pour supporter les surplus de charges. Avec son procédé URETEK Deep Injections®, URETEK propose une méthode innovante et économique permettant de compacter le sol sous les fondations à l'aide d'injections de résine à forte expansion pour l'adapter avec précision aux charges requises par les bâtiments.

La stabilité des ouvrages dépend de la nature et de la taille des forces en présence et des caractéristiques physiques du sol sous les fondations.

Les surélévations ou des charges accrues en raison d'une construction plus dense ont une influence sur les calculs statiques du bâtiment. Si le terrain et les fondations existantes sont insuffisants pour supporter les nouvelles charges supplémentaires, il convient de renforcer les fondations ou d'améliorer le terrain.

Le renforcement des fondations s'avère souvent une tâche compliquée et coûteuse. L'amélioration du sol à l'aide du procédé URETEK Deep Injections® a lieu sans mesures constructives. Elle augmente la portance du terrain, tout en évitant les affaissements. Les injections de résine expansive URETEK permettent de réduire le volume des pores et d'améliorer les caractéristiques de cohésion, de résistance au cisaillement et du module d'élasticité du sol. Le terrain est compacté de manière optimale et peut être ajusté avec précision aux charges des bâtiments, pour même supporter de nouvelles charges supplémentaires.



Informations sur le procédé URETEK Deep Injections®:

www.uretek.ch/fr/